

Poissons-scies Toutes les espèces (famille *Pristidae*)

Pristis pristis

Pristis pectinata

Pristis clavata

Pristis zijsron

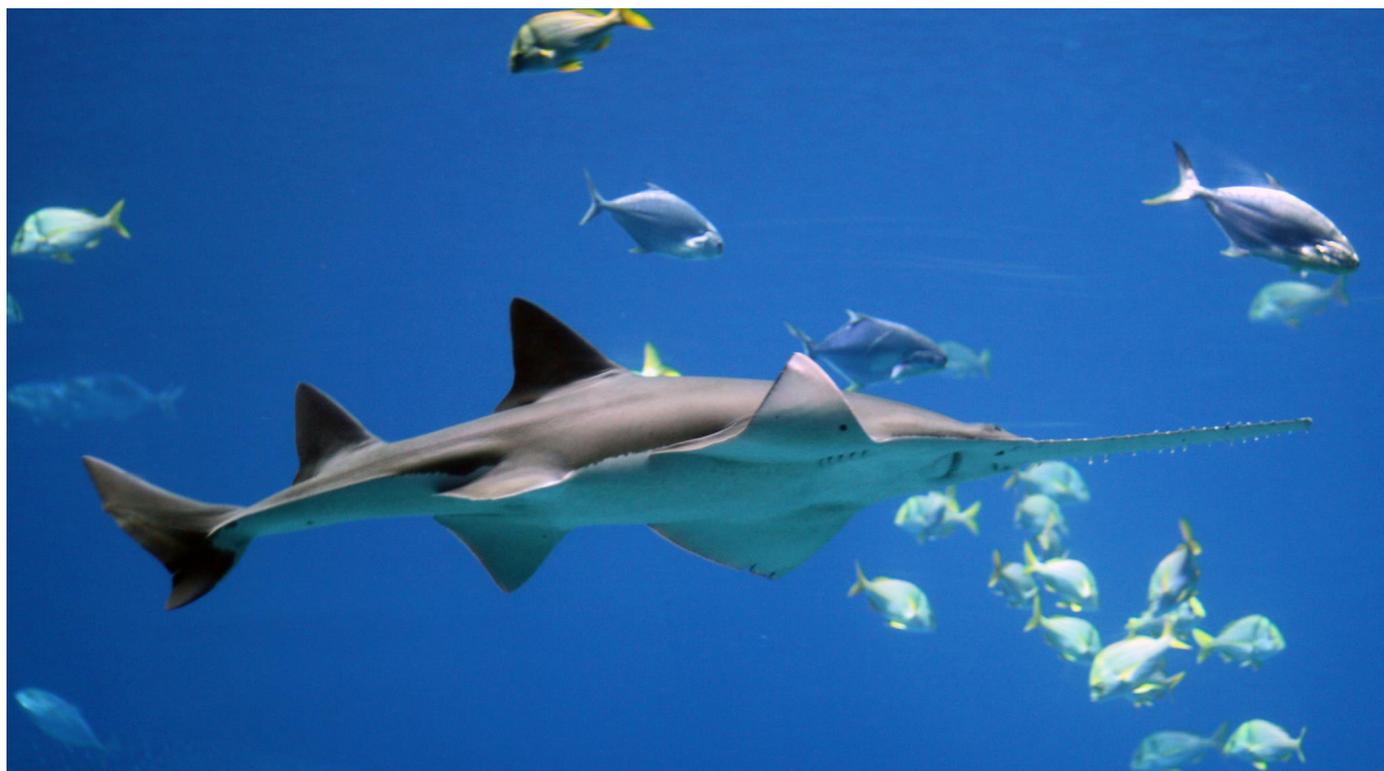
Anoxypristis cuspidata

Mesure proposée

Inscription aux Annexes I et II de la CMS

Auteur de la proposition

Kenya



FORREST SAMUELS/U.S. FISH AND WILDLIFE SERVICE HEADQUARTERS

Vue d'ensemble

Les grandes raies de la famille des *Pristidae* présentes dans les eaux chaudes et appelées poissons-scies sont les élastombranches (c'est-à-dire les requins ou raies) les plus menacés au monde. Les individus des populations restantes traversent les frontières nationales et sont exposés à un fort danger d'extinction due à l'absence de mesures de protection coordonnées et la dégradation de leurs principaux habitats. Ce danger est exacerbé par la faible productivité de l'espèce, sa propension à s'emmêler dans les filets de pêche et sa valeur économique qui ne diminue pas. L'inscription aux Annexes I et II de la CMS peut aider au renforcement des mesures de protection nationales, régionales et internationales, ainsi qu'à la restauration des voies de migration, afin d'améliorer les perspectives d'avenir pour ces espèces particulièrement vulnérables à l'échelle mondiale.



Biologie et répartition

Se caractérisant par de longs museaux plats et hérissés de dents (les « rostrés »), les poissons-scies peuvent atteindre une taille de plus de sept mètres de long. Ces prédateurs en haut de chaîne alimentaire se nourrissent principalement de poissons osseux et d'invertébrés. Comme la plupart des éla-smobran-ches, les poissons-scies sont naturellement vulnérables à la surexploitation du fait de leur croissance lente, de leur maturité tardive (jusqu'à 10 ans) et du nombre relativement faible de juvéniles (1 à 20 petits, probablement une fois par an ou tous les deux ans).

Les poissons-scies se rencontrent dans les eaux côtières chaudes et, dans certains cas, dans les rivières et les lacs. On les trouvait auparavant dans 90 pays tropicaux ou subtropicaux. L'épuisement des populations a cependant conduit à une importante réduction de leur aire de répartition. Les données historiques, recueillies en particulier pour l'Amérique centrale, l'Afrique de l'Ouest et la zone indo-pacifique, indiquent que ces espèces fondamentalement migratrices traversaient auparavant de façon régulière les frontières nationales : une habitude qui devrait reprendre à la suite de la reconstitution des populations.



SONJA FORDHAM

Situation de la population et menaces

Toutes les espèces de poissons-scies sont classées comme « en danger » ou « en danger critique » d'extinction sur la Liste rouge de l'UICN. On suppose les espèces éteintes à l'échelle locale dans de nombreuses régions où elles n'ont pas été observées depuis des décennies. Les rostrés des poissons-scies se prennent facilement dans de nombreux types d'engins de pêche, notamment dans les chaluts et les filets maillants. La mortalité due à la pêche constitue le plus grand danger que courent les populations restantes de poissons-scies. La destruction de leurs principaux habitats, tels que les mangroves, constitue également une menace importante pour la survie de ces espèces.

Importance économique et culturelle

Les poissons-scies sont une attraction populaire des aquariums publics, ainsi que de certains parcs nationaux et sites de plongée. Ils sont très présents dans le folklore de nombreux pays, depuis le Panama jusqu'à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et sont particulièrement importants dans les cultures d'Afrique de l'Ouest où ils symbolisent la justice et apparaissent sur la monnaie régionale. Les rostrés des poissons-scies sont universellement appréciés en tant qu'objets de curiosité. Ils sont également employés pour soigner des affections dans

de nombreux pays et diverses parties des poissons-scies sont utilisées dans la médecine chinoise traditionnelle. La chair des poissons-scies est consommée dans certaines régions, tandis que leurs nageoires sont particulièrement prisées pour la soupe aux ailerons de requins en Asie. Les poissons-scies étaient traditionnellement pêchés pour répondre à ces demandes mais sont désormais surtout capturés de façon accidentelle.

Mesures de conservation

Les poissons-scies sont protégés à des degrés divers dans seulement 16 pays sur les 90 composant leur aire de répartition historique : l'Afrique du Sud, l'Australie, le Bahreïn, le Bangladesh, le Brésil, les Émirats arabes unis, l'Espagne, les États-Unis, la Guinée, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Mexique, le Nicaragua, le Qatar et le Sénégal. Le commerce international des poissons-scies est pour l'essentiel interdit par l'inscription de toutes les espèces à l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Avis des experts

La proposition d'inscription des poissons-scies aux annexes de la CMS est soutenue par le groupe de travail sur les poissons du Conseil scientifique de la CMS. En 2007, sur base d'un réexamen effectué par le groupe de spécialistes des requins (SSG) de l'UICN, le Conseil scientifique a déterminé que toutes les espèces de poissons-scies remplissent les critères d'inscription aux deux annexes de la CMS.

En raison de leur situation désespérée, les poissons-scies ont fait l'objet de la première stratégie mondiale de conservation du SSG de l'UICN, publiée en juin 2014 et incluant dans ses objectifs l'inscription à la CMS.

APPEL À L'ACTION

Des mesures de protection strictes pour les poissons-scies et leurs habitats se justifient clairement et doivent être mises en place de toute urgence dans la majeure partie de leur aire de répartition pour éviter l'extinction de ces espèces. L'inscription de toutes les espèces de poissons-scies aux Annexes I et II de la CMS est susceptible de :

- soutenir et encourager les efforts nationaux de reconstitution ;
- faciliter la coopération régionale pour la protection des populations et de leurs principaux habitats que se partagent les différents pays de l'aire de répartition ;
- compléter l'interdiction des échanges commerciaux internationaux prévue par l'Annexe I de la CITES ; et
- souligner l'engagement international à sauver ces espèces exceptionnelles.

Nous prions les Parties à la CMS de soutenir l'inscription de toutes les espèces de poissons-scies aux Annexes I et II de la CMS lors de la CoP11.

Références

Les informations reprises dans cette fiche d'information s'appuient sur la proposition d'inscription, les évaluations correspondantes de la Liste rouge et :

Dulvy, N.K., Davidson, L.N.K., Kyne, P.M., Simpfendorfer, C.A., Harrison, L.R., Carlson, J.K. et Fordham, S.V. (sous presse), « Ghosts of the coast: global extinction risk and conservation of sawfishes », *Aquatic Conservation – Marine and Freshwater Ecosystems*.

Groupe de spécialistes des requins de l'UICN / Convention sur les espèces migratrices, 2007, « Review of Chondrichthyan Fishes », *Série technique de la CMS n° 15*, UICN et PNUE / Secrétariat de la CMS, Bonn, Allemagne.

Harrison, L.R. et Dulvy, N.K., 2014, « Sawfish: A Global Strategy for Conservation », Groupe de spécialistes des requins de la Commission de survie des espèces de l'Union internationale de la conservation de la nature, Vancouver, Canada.